



Sécurité en deux-roues

Vélo électrique, vélo classique et motorcycle

Avec le retour des beaux jours, les sorties à deux-roues font particulièrement plaisir. Voici les principaux conseils de sécurité du BPA pour les adeptes de moto et de vélo classique ou électrique.

Les deux-roues étant dépourvus de pare-chocs, presque rien ne vient protéger la personne au guidon. En cas d'accident, l'impact risque donc de faire très mal.

Afin d'éviter d'en arriver là, mieux vaut anticiper et adopter une conduite prudente. Il faut en outre toujours s'attendre à passer inaperçu-e. Un vélo électrique ou classique, et même une moto, n'occupe en effet pas la même place qu'une voiture. En cas de doute, cédez la priorité.

Se rendre visible permet par ailleurs de réduire sensiblement le risque d'accident. Il convient donc de porter des vêtements clairs et des éléments réfléchissants, voire un gilet de sécurité dans l'idéal. Roulez également phares allumés, même de jour.

La règle numéro un consiste bien sûr à porter systématiquement un casque. À moto, des vêtements de protection supplémentaires sont aussi indispensables.

Pour votre sécurité

- Portez un **casque**.
- **Anticipez et adoptez une conduite prudente.**
- Attendez-vous en tout temps à **passer inaperçu-e**.
- Rendez vous **visible**, même de jour.
- Optez pour une moto ou un vélo électrique avec **système ABS**.

Saviez-vous que de nombreuses motos sont équipées d'un ABS et d'autres systèmes d'aide à la conduite axés sur la sécurité, comme l'ABS de virage? Sur les nouvelles motos, l'ABS est d'ailleurs obligatoire. Tenez compte de ce critère lors de votre achat. L'ABS existe même pour les vélos électriques.

Retrouvez de nombreux conseils de sécurité sur la conduite de moto et de vélo classique ou électrique sur bpa.ch/velo-electrique, bpa.ch/faire-du-velo et bpa.ch/moto.

